



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-200034056-20250218-D2025_18-DE



Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BOUTIE - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. CURETTI a donné pouvoir à M. GARDELLE.

N° 2025/18

Objet : Culture : Convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi-Tarn pour la période 2025 - 2027

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté le partenariat initié avec la Scène Nationale d'Albi-Tarn depuis 2018 pour la programmation de spectacles dans le cadre de la saison culturelle.

Depuis plusieurs années, la Scène Nationale d'Albi-Tarn est devenue un partenaire incontournable et privilégié grâce à son accompagnement dans le développement de l'accès aux spectacles vivants sur notre territoire. En effet, le projet culturel porté par la SNA s'inscrit dans une dynamique ambitieuse visant à favoriser la circulation des œuvres et des répertoires artistiques à l'échelle du Tarn. Il contribue ainsi à l'irrigation culturelle du territoire et au maintien d'une offre artistique pluridisciplinaire accessible à l'ensemble des habitants du département.

Pour continuer à œuvrer en ce sens, Monsieur le Président propose de prolonger pour trois années supplémentaires le partenariat avec la SNA, pour un montant de 5.500 € par an soit sur la période 2025-2027, un montant de 16.500 €. Il précise aussi que cette convention fait écho à celle précédemment adoptée, tout en intégrant une modification de son article 4, qui permet désormais une tacite reconduction du document une fois la période initiale terminée.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver la convention de partenariat à conclure avec la Scène Nationale d'Albi-Tarn pour la période 2025-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat à conclure avec la Scène Nationale d'Albi-Tarn pour la période 2025-2027, pour un montant de 5.500 € par an soit sur la période 2025-2027, un montant de 16.500 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Georges BOUTIE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>